

Procès sur l'exposition au glyphosate in utero de Théo : «Cette audience est une première mondiale»

Eléonore Disdero

La famille Grataloup se rend ce jeudi 3 avril à une audience au tribunal judiciaire de Vienne, qui déterminera si l'exposition à la substance de l'adolescent, atteint de graves malformations à la trachée et à l'œsophage, relève de la responsabilité du groupe Bayer-Monsanto.

Pour la première fois, [le groupe Bayer-Monsanto](#) devra répondre de sa responsabilité sur des cas de malformations liées à l'utilisation de sa substance phare, [le glyphosate](#). Sept ans après avoir saisi la justice dans le cadre d'une procédure civile, la famille Grataloup confrontera la multinationale ce jeudi 3 avril, au tribunal judiciaire de Vienne (Isère), sur le cas de Théo, 17 ans, né en 2007 avec [de graves malformations à la trachée et à l'œsophage](#). Un an après sa naissance, ses parents ont fait le rapprochement : en début de grossesse, alors que Sabine Grataloup ignorait être enceinte, elle a désherbé pendant plusieurs jours la carrière d'équitation familiale avec du Glyper – un générique du Roundup, vendu par Monsanto –, car une publicité vantait son innocuité. Or c'est à ce stade clé que l'œsophage et la trachée se forment chez le fœtus.

Depuis, la famille cherche à établir un lien de causalité entre les malformations de Théo, qualifiées d'«*exceptionnelles*» par les spécialistes qui l'ont suivi, et son exposition au glyphosate *in utero*. Les Grataloup ont obtenu une première victoire en 2022, lorsque le Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides a reconnu le lien [entre ces malformations congénitales et l'exposition de Sabine](#). Sollicités par l'AFP, les avocats du groupe Bayer-Monsanto n'ont pas souhaité s'exprimer avant l'audience. Celle-ci consistera à entendre les plaidoiries de chaque partie et vise à déterminer si la famille doit être indemnisée par l'entreprise. La décision pourrait tomber dans les deux à quatre mois suivants. Pour *Libération*, Thomas Grataloup, le père, revient sur ces années de combat.

Comment se porte Théo, aujourd'hui ;?

Depuis sa naissance, notre fils a subi une bonne cinquantaine d'opérations, avec plus ou moins de succès. Aujourd'hui, il a 17 ans, il a une trachéotomie pour respirer et il parle en voix œsophagienne car il n'a plus de cordes vocales. Il a également d'autres soucis, notamment de dos. Plein de choses lui sont fermées, qu'il ne pourra pas faire plus tard. Sa situation est à peu près stabilisée mais elle reste fragile : on ne sait pas comment son état va évoluer, si son larynx peut dégénérer [en cancer](#), ou s'il pourra continuer à parler à l'avenir.

Qu'attendez-vous de l'audience de ce jeudi ;?

Quand on a suspecté que les malformations de Théo pouvaient être liées au glyphosate, on a beaucoup travaillé avec l'aide de scientifiques français et étrangers, de médecins,

d'associations, ;etc. Maintenant, on sait qu'il y a un lien et nous voulons que la justice reconnaisse la responsabilité de Monsanto. On veut également dénoncer la manière dont le produit a été mis sur le marché à l'époque, sans précautions d'usage pour les femmes enceintes. Des révélations ont montré que le groupe a délibérément amoindri, voire occulté [la dangerosité du glyphosate](#) pour continuer à en vendre. On espère que notre cas permettra de sensibiliser la population et que nous arriverons à faire jurisprudence pour que d'autres familles osent porter plainte, comme nous.

Des procès contre Monsanto ont déjà eu lieu aux Etats-Unis et en France, en quoi le vôtre est-il différent ;?

Effectivement, le fait que le produit est dangereux et peut causer des lymphomes [*des cancers qui affectent le système lymphatique, ndlr*] a déjà été démontré et étudié. Notre spécificité, c'est qu'on attaque sur un tout nouveau plan ;: les malformations *in utero*, un problème qui n'a pas encore été soulevé jusqu'à présent. A notre connaissance, cette audience est une première au niveau mondial. D'ailleurs, notre cas est très difficile à prouver parce qu'aucun huissier de justice n'est venu vérifier que ma femme a bien déversé du glyphosate au début de sa grossesse, c'est-à-dire au moment crucial où l'œsophage et la trachée se forment chez le fœtus. Sur ce dernier point, nous n'avons pas eu de chance. Nous pensons que 99 ;% des cas de [malformations en lien avec le glyphosate](#) ne sont pas détectés.

Comment avez-vous vécu [la réautorisation du glyphosate par l'Union européenne](#), en octobre ;2023 ;?

Il y a eu deux renouvellements successifs de l'autorisation du glyphosate au niveau européen [[en ;2017](#) et ;2023] sachant que sur la deuxième décision, [la France s'est abstenue de donner son avis](#). Ils ont vraiment joué petit bras. Donc on est reparti pour dix ;ans d'autorisation. On a eu beau essayer d'interpeller les politiques, quels qu'ils soient, il n'y a pas eu de retombées. C'est extrêmement décevant et ça nous a mis en colère.

Comment vous sentez-vous, à la veille de l'audience ;?

Nous avons des traces de l'exposition de Sabine au glyphosate, nous avons des témoignages qui confirment ce que nous disons. On a même gardé l'une des bouteilles de Glyper, le générique du Roundup que nous avons utilisé. Nous avons également la preuve scientifique de ce que nous avançons, car le Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides, qui intervient dans ce genre de dossier, a reconnu un lien de causalité entre l'état de santé de Théo et l'exposition au glyphosate de sa mère. D'ailleurs, à ce titre, Théo touche une indemnité de 1 ;000 ;euros par mois, jusqu'à ses 20 ;ans.

Alors oui, nous avons hâte d'assister à cette audience car c'est une étape très importante. Mais nous sommes aussi inquiets, Théo appréhende beaucoup d'entendre les démonstrations et les arguments parfois durs de nos opposants. On ne va certainement pas passer un moment réjouissant. Tout de même, on y va avec beaucoup de détermination. La bataille scientifique a été gagnée. On a fait ce qu'on a pu pour gagner la bataille médiatique, alerter les gens et les pouvoirs publics. Maintenant, on espère remporter la bataille juridique.

Mise à jour ;: à 10 ;h ;37 avec la sollicitation des avocats du groupe Bayer-Monsanto.

[Cet article est paru dans Libération \(site web\)](#)

